

Françoise RIEUTORT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux

ASSOCIATION AGE JEANNE D'ARC-ASSOMPTION

1, place des Droits de l'Homme et du Citoyen 33600 Pessac

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

A l'assemblée générale de l'Association AGE JEANNE D'ARC ASSOMPTION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION AGE JEANNE D'ARC ASSOMPTION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant les faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 12 janvier 2021



Françoise RIEUTORT

Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	1 550 000	551 109	998 891	1 050 558
Immobilisations corporelles				
Terrains	39 907		39 907	39 907
Constructions	2 997 188	2 479 819	517 369	623 082
Installations techniques, matériel et outillage	198 810	181 669	17 141	22 083
Autres immobilisations corporelles	622 350	365 768	256 582	244 577
Immob. en cours / Avances et acomptes	61 578		61 578	26 208
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	251		251	251
ACTIF IMMOBILISE	5 470 083	3 578 365	1 891 718	2 006 665
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	67 140		67 140	18 981
Créances				
Usagers et comptes rattachés	290 039	9 929	280 110	7 763
Autres créances	633 460		633 460	385 903
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 493 434		1 493 434	1 791 868
Charges constatées d'avance	67 396		67 396	36 821
ACTIF CIRCULANT	2 551 468	9 929	2 541 539	2 241 335
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	8 021 551	3 588 293	4 433 257	4 248 000

Bilan

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	99 232	99 232
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 857 798	2 857 798
Report à nouveau	166 274	365 200
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 197	-198 926
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	3 139 501	3 123 304
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées	1 133	1 133
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 133	1 133
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	1 133	1 133
Provisions pour risques	21 029	
Provisions pour charges	82 901	90 505
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103 930	90 505
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	308 478	384 583
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	308 478	384 583
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	52 066	13 109
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 518	437 109
Dettes fiscales et sociales	81 025	122 796
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 563
Autres dettes	21 238	958
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	52 368	70 940
DETTES	1 188 694	1 033 058
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	4 433 257	4 248 000

Compte de résultat

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	2 530 411	2 584 657
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 860	890
Reprises et Transferts de charge	279 282	200 101
Cotisations		
Autres produits	2 739	8 594
Produits d'exploitation	2 814 293	2 794 242
Achats de marchandises	10 525	27 252
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	-804	
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	1 413 641	1 524 965
Impôts et taxes	53 872	49 686
Salaires et Traitements	845 740	891 985
Charges sociales	244 612	274 922
Amortissements et provisions	225 435	216 714
Autres charges	22 987	5 055
Charges d'exploitation	2 816 009	2 990 578
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 717	-196 336
Opérations faites en commun	19 483	-851
Produits financiers	6 268	7 630
Charges financières	6 558	7 991
Résultat financier	-290	-361
RESULTAT COURANT	17 477	-197 548
Produits exceptionnels	1 253	311
Charges exceptionnelles	1 173	
Résultat exceptionnel	79	311
Impôts sur les bénéfices	1 359	1 689
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	16 197	-198 926
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.G.E JEANNE D'ARC ASSOMPTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 4 433 257 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 16 197 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/11/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Un inventaire des immobilisations a été réalisé par la société sur l'exercice. Il a permis la mise à jour de la liste des immobilisations au regard de l'existant et la sortie d'immobilisations pour un montant brut de 139 K€. Ces immobilisations étaient complètement amorties et leur sortie n'a pas entraîné de charges sur l'exercice.

Les congés payés antérieurement provisionnés ont été intégralement soldés sur l'exercice afin de tenir compte de la période de prise de congés et de la régularisation des compteurs sur le logiciel de paye.. Cette décision a fait l'objet d'un accord du CSE.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur.

L'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact sur son activité.

Pour présenter les impacts de cette crise, l'association a retenu une approche ciblée permettant d'exprimer les principaux impacts pertinents relative aux principaux impacts de la crise.

En raison de la nature de son activité, l'établissement a dû fermer entre mars et mai 2020 ; par conséquence certaines recettes, notamment les recettes liées à la restauration, n'ont pas été perçues.

L'association a utilisé le dispositif de chômage partiel pour 6 K€ comptabilisé en charges de personnel.

La poursuite de son activité n'est pas remise en cause.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 550 000			1 550 000
Immobilisations incorporelles	1 550 000			1 550 000
- Terrains	39 907			39 907
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	2 991 176			2 991 176
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 012			6 012
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	255 182	821	57 194	198 810
- Installations générales, agencements aménagements divers	436 602	24 785	33 582	415 266
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	216 424	26 589	48 468	207 084
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	26 208	35 369		61 578
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 971 511	87 564	139 244	3 919 832
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	251			251
Immobilisations financières	251			251
ACTIF IMMOBILISE	5 521 762	87 564	139 244	5 470 083

Immobilisations incorporelles

Les apports de l'AGE Jeanne d'Arc - Assomption à l'Association Immobilière Assomption (15 rue d'Argenteuil 75001 Paris) comptabilisés durant l'exercice 2008-2009 dans les comptes de l'AGE Jeanne d'Arc-Assomption en compte 208001 (autres immobilisations incorporelles) "apport à l'AIA", font l'objet d'un amortissement sur 30 ans.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	499 442	51 667		551 109
Immobilisations incorporelles	499 442	51 667		551 109
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	2 368 094	105 713		2 473 807
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 012			6 012
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	233 100	5 763	57 194	181 669
- Installations générales, agencements aménagements divers	235 924	25 635	33 583	227 976
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	172 526	13 733	48 467	137 792
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 015 655	150 844	139 244	3 027 256
ACTIF IMMOBILISE	3 515 097	202 511	139 244	3 578 365

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 991 145 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	251		251
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	290 039	290 039	
Autres	633 460	633 460	
Charges constatées d'avance	67 396	67 396	
Total	991 145	990 894	251
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Creances Fact A Etablir	274 919
Produits A Recevoir	290 198
Total	565 117

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	23 724	2 115	15 910	9 929
Total	23 724	2 115	15 910	9 929
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		2 115	15 910	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	99 232				99 232
Fonds propres avec droit de reprise	1 133				1 133
Ecart de réévaluation					
Réserves	2 857 798				2 857 798
Report à Nouveau	365 200			198 926	166 274
Excédent ou déficit de l'exercice	-198 926	198 926	16 197		16 197
Situation nette	3 124 437	198 926	16 197	198 926	3 140 634
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	3 124 437	198 926	16 197	198 926	3 140 634

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	90 505		7 604		82 901
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		21 029			21 029
Total	90 505	21 029	7 604		103 930
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		21 029	7 604		
Financières					
Exceptionnelles					

PROVISION DES INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE .

Le code du travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemnité de départ à la retraite.

Les sommes correspondantes ont été provisionnées dans les comptes au passif du bilan. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Départ volontaire du salarié : 67 ans

Taux d'actualisation (Taux OAT 10 ans) : 0 %

Variation des salaires : 1%

Taux de charges sociales et fiscales : 28%

Rotation du personnel : lente

Table de mortalité issue des statistiques INSEE 2014-2016

L'indemnité totale à payer au 31/08/2020 s'élève à 82 901 euros et la reprise nette au titre de l'exercice clos au 31/08/2020 est de 7 604 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 136 627 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	308 478	78 156	230 322	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 518	673 518		
Dettes fiscales et sociales	81 025	81 025		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	21 238	21 238		
Produits constatés d'avance	52 368	52 368		
Total	1 136 627	906 305	230 322	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	75 913			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISS.FACT NON PARVENUES	78 363
INTERET COURUS EMPRUNT	790
Organisme Soc.A Payer	3 577
ETAT CHARGES A PAYER	9 118
Avoirs à établir	19 151
Total	110 999

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	59 346		
Total	59 346		

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA - PARTICIPATIONS ETAT ET COLLE	52 368		
Total	52 368		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Caution Pessac</i>	307 688
Avals et cautions	307 688
<i>Droit de reprise AIA</i>	1 550 000
Autres engagements reçus	1 550 000
Legs nets à réaliser	
Total	1 857 688

- Caution solidaire de la ville de Pessac en date du 13 février 2014 à l'égard du Crédit Mutuel (crédit garanti : n°05596584575 08) à concurrence de 196 016 euros (capital restant dû) plus tous intérêts de retard, commissions, frais et accessoires

- Caution solidaire de la ville de Pessac en date du 20 mai 2010 à l'égard du Crédit Mutuel (crédit garanti : n°05596584575 02) à hauteur de 111 672 euros (capital restant dû) plus tous intérêts de retard, commissions, frais et accessoires correspondants.

- Existence d'un droit de reprise au profit de l'AGE Jeanne d'Arc Assomption sur les fonds (1 550 000 euros) que ladite association a apportés par conventions en date du 18 décembre 2008 à l'Association Immobilière Assomption, et ce en cas de survenance de l'un des évènements prévus dans les conventions d'apports à savoir :

- Dissolution de l'association bénéficiaire quelle qu'en soit la cause
- Non respect de l'une des conditions stipulées au titre des charges et conditions de l'apport